



SCOUTANT

AULT

Bulletin Municipal

SOMMAIRE

P2-3 : Édito du Maire

P4-7 : Travaux - Urbanisme - Environnement

P8-11 : Éducation - Culture - Vie associative

P12-13 : Tourisme - Développement local

P14-17 : Animations 2021

P18-19 : Affaires sociales

P20-22 : Administration générale

P23 : Parole du groupe minoritaire

P24 : Contacts et Informations pratiques

La générosité et la
solidarité, c'est ce
qui fait notre force !

Édito du Maire

Chères Aultoises, chers Aultois,

Nous espérions organiser la cérémonie des vœux à la population le 15 janvier mais les mesures gouvernementales, relayées par les préfets, nous ont interdit de le faire pour des raisons de sécurité sanitaire liées à la COVID, qui décidément continue à sévir depuis 2 ans.

Certes nous avons su nous adapter sans nous laisser emporter par le pessimisme diffusé par certains médias, en maintenant nos animations chaque fois qu'il était possible de le faire, car il n'est pas acceptable de mettre la vie entre parenthèses pour une durée que personne ne maîtrise. Nous avons besoin de vivre, de nous retrouver, d'échanger pour ainsi rompre avec l'isolement et la solitude qui font aussi des ravages.

*Pour tenir compte de ces contraintes, la parution de l'édition automne-hiver du bulletin municipal, a été différée volontairement, et **j'ai le plaisir de vous souhaiter à toutes et tous une belle et heureuse année 2022. Je vous adresse tous mes vœux de santé, de bonheur et de réussite dans vos projets.***

*L'année 2021 a été marquée par de gros travaux sur la commune, ponctués par des aléas organisationnels et financiers. Il s'agit de l'aménagement du centre-bourg, le renouvellement et le redéploiement des réseaux d'assainissement, la gestion des eaux pluviales, l'éclairage public et l'effacement des réseaux, la fin de chantier de l'espace Jacques Prévert, la création de la voie cyclable, les travaux de voirie, qui, pour le plus grand nombre, ont impacté les quartiers, rendant la vie et les déplacements plus difficiles, **mais il s'agit d'un mal nécessaire pour améliorer notre cadre de vie.***

Ces investissements, tous budgets confondus représentent pour 2021 la somme de 3 300 000€, financés pour partie par nos partenaires que sont l'Etat, la région des Hauts de France, le département de la Somme via le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, la Communauté de Communes des Villes Sœurs, l'agence de l'eau, la Fédération Départementale d'Energie, à hauteur de 1 500 000€ et pour le reste sur fonds propres à hauteur de 1 800 000€, sans mobilisation d'emprunt, en ayant diminué le taux de taxe foncière et en conservant une trésorerie de près de 1 460 000€.

Malgré une météo maussade cet été, notre station a été bien fréquentée d'Avril à Octobre, avec un taux d'occupation des locations saisonnières intéressant, tout comme une belle augmentation du chiffre d'affaires des campings. Un beau programme d'animations municipales ou associatives, avec de nombreux temps forts a participé à l'attractivité et à la notoriété de notre commune.

Bien sûr, nous sommes toujours attentifs au cadre de vie des habitants qui ont exprimé des attentes, des souhaits, des idées, lors des 6 réunions publiques très fréquentées, organisées en 2021, malgré la COVID. Ces retours des habitants permettent à la municipalité de nourrir ses réflexions, pour apporter des solutions aux problèmes soulevés que sont majoritairement le stationnement, la vitesse de circulation, la propreté de la ville.

Je souhaite, une nouvelle fois, attirer votre attention, sur la nécessité de respecter tous les espaces publics régulièrement souillés par les déjections canines. Avoir un chien est un choix, s'en occuper est un devoir. Je fais donc appel au civisme et à la responsabilité des propriétaires d'animaux car la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.

Nous devons poursuivre nos efforts en 2022 pour développer notre belle commune tout en conservant son authenticité. Les principaux projets et les principales actions 2022 sont évoqués dans les pages qui suivent, je vous invite à les découvrir.

Et pour bien commencer l'année, les classes de CM1 et CM2 de l'école Simone Veil vont connaître les joies de la neige savoyarde à Valloires.

Pour terminer mon propos, je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui, par leur action apportent du soutien, du réconfort, protègent les personnes fragilisées par cette crise sanitaire inédite et par des conditions de vie précaires. Merci au personnel soignant, aux aides à domicile, aux membres du CCAS, aux bénévoles de l'association solidarité côte picarde, au corps des sapeurs-pompiers.

***La générosité et la solidarité, c'est ce qui fait notre force !
Forts de ces valeurs, avec volonté et conviction, cap sur 2022 !***

Bonne année 2022, portez-vous bien !

Marcel LE MOIGNE
Le Maire



Lettres d'information, bulletins municipaux, réunions publiques et autres communiqués de presse..., il devient difficile de parler encore des travaux du centre-bourg sans donner l'impression de radoter ! Dans ces conditions, nous nous limiterons à un point d'étape, avec ses bonnes... et moins bonnes nouvelles :

Pour commencer, voyons le verre à moitié vide...

Nous étions impatients d'aborder la réhabilitation de la Grande Rue, de la place Foch, ou encore du parvis de la mairie. Ces réalisations devaient voir le jour dès 2022. Malheureusement, les difficultés d'acheminement de matériaux consécutives de la crise sanitaire nous ont contraints à modifier largement ce calendrier. Le pavage de la Grande Rue est ainsi repoussé à la dernière tranche de travaux, en 2023 ; a contrario, la transformation du front de mer, initialement prévue en 2023, va démarrer sans attendre, et le réaménagement de la place du Général De Gaulle a lui aussi été engagé un an plus tôt que prévu.

Ne nous voilons pas la face, les travaux aux abords de l'église Saint-Pierre et en bas de la rue du 11 Novembre vont perturber fortement la circulation, impactant les riverains, mais aussi les usagers du marché ou encore les personnes qui se rendront au cimetière.

Dans la mesure du possible, le transit des véhicules sera maintenu, même de façon réduite, mais une fermeture totale à la circulation devra malgré tout être consentie afin de paver la chaussée.

Celle-ci devrait intervenir de février à juin 2022. Afin d'éviter un enclavement du quartier, un accès piétons sera conservé et la circulation des automobiles sera alternée sur une demi-voie.

De plus, un aménagement du chemin du cimetière en voie verte est à l'étude ; il permettra de lier le cœur de bourg à l'EuroVelo 4 sur sa section longeant la RD 940.

... Mais aussi, et surtout, le verre à moitié plein !

Le basculement des anciens réseaux, pluvial et/ou d'assainissement, sur les nouvelles conduites est achevé sur la Grande Rue, et en passe de l'être rue de Saint-Valery. A l'image des aménagements qui s'achèvent sur le square des Bessaints et la rue Jamart, la requalification du front de mer, du casino au bas de la rue du Moulin, ne manquera pas de renforcer, dès la saison prochaine, l'attractivité de notre village.

De la même manière, et avec un an d'avance, la nouvelle configuration de la place du Général De Gaulle permettra de régler les problèmes de stationnement quelque peu « anarchique » que nous connaissons et d'accueillir les

résidents et visiteurs dans de bonnes et belles conditions.

Enfin, ce bulletin est l'occasion de rappeler que, si la requalification du centre-bourg est destinée à « façonner » un cadre de vie, ce sont les usagers, et en particulier les commerçants, qui créent les lieux de vie. Nous avons la chance d'avoir encore un tissu



économique, des bistrotts, des restaurants, des commerces, des locaux pour les associations, une bibliothèque, depuis début janvier une nouvelle agence postale communale, etc. Ces endroits créent du lien, et leur fréquentation, tout comme la reprise de l'ensemble des fonds de commerce encore en déshérence voilà peu, sont autant de signes qui permettent d'envisager l'avenir de notre cœur de ville avec un optimisme fondé.

Les projets 2022.

Les chantiers qui se poursuivent...

Le chantier de l'aménagement du centre bourg connaîtra la fin de la deuxième phase et la troisième et dernière saison sera engagée à compter de septembre. L'objectif est d'avancer le plus possible au cours de ce premier semestre, pour éviter les surprises lors de la troisième saison.

Sous réserve des aléas de chantier, nous espérons voir la place Charles de Gaulle et la rue du 11 novembre terminées, tout comme le square Dalhausen, la rue d'EU, la place Foch et les abords de la mairie d'une part, et la rue Jamart, les abords du casino, la rue de St Valéry, d'autre part. Le programme de rénovation de la voirie se poursuit en priorisant les urgences, en particulier la rue de la Terrasse et son mur de soutènement. Les sondages démarrent en janvier.

... et les nouveaux.

Pour répondre aux attentes des jeunes tout en favorisant l'intergénérationnel, **il est projeté de réaliser un espace favorisant interaction et cohésion sociale**, sur le terrain jouxtant l'école Simone Veil. Cet ensemble sera programmé en deux tranches :

La première en 2022, comprenant l'aire de jeux pour enfants, les agrès de fitness ainsi que les terrains de pétanque et les tables de pique-nique.

La piste de pumptrack et les équipements sanitaires seront programmés sur l'exercice 2023

La cour de l'ancienne école, aujourd'hui maison des associations, **sera requalifiée en parking paysagé**, pour permettre d'optimiser le stationnement en centre-bourg.

Pour créer le lien entre les quartiers, **il est projeté d'aménager en voie douce, le chemin rural entre le Bois de Cise et Bel Air** en respectant bien sûr les obligations environnementales.

Rénovation du monument aux Morts

Destiné à commémorer et honorer les soldats aultois tombés au champ d'honneur depuis un siècle, notre monument aux morts a grandement souffert des outrages du temps.

C'est le 16 octobre 1921, au sortir de la Grande Guerre, que Paul Landowski a livré à la commune cette statue figurant un soldat appuyé sur son fusil, au regard rivé sur l'horizon.

Au pied de l'église Saint-Pierre, le monument rassemble les habitants au moment des traditionnelles commémorations. Son entretien fait partie de notre devoir de mémoire et nécessite d'intervenir sans plus tarder : les assauts du temps ont rendu quasiment illisibles les inscriptions, les pierres sont noircies et la peinture s'écaille. C'est pourquoi un plan d'action a été mis en oeuvre afin de redonner tout son éclat à cet élément de notre patrimoine classé. Le marbrier et la graveuse des noms sont d'ores et déjà au travail ; la totalité des plaques commémoratives vont être changées, après quoi il restera à nettoyer la statue et les deux stèles, vraisemblablement au moyen d'un aérogommage (projection d'un sable ultra fin) qui permettra d'ôter la peinture sans aggraver le calcaire.



Pépinières de Tortefontaine (62). Sélection des arbres qui seront plantés en coeur de ville et sur le square des Bessaints.

Par ailleurs **le chemin du cimetière sera restauré pour créer une pénétrante vers le centre-bourg** via la rue du 11 Novembre à destination des usagers empruntant la piste cyclable.

Mais aussi les études qui vont être lancées.

L'étude diagnostic sur **l'église St Pierre et son beffroi**.

Dans le cadre de l'opération de revitalisation du territoire (ORT), **une étude diagnostic préalable à une opération d'amélioration de l'habitat (OPAH)**, sera lancée courant du 1er trimestre. Son objectif est de recenser les logements dégradés, pour permettre d'accompagner financièrement les propriétaires des logements occupés en principal, qui souhaitent les rénover.

Bien entendu, les projets seront lancés sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

Les Arts de la Rue – Embellissement des postes de transformation électrique

Dans la continuité de l'amélioration de votre cadre de vie, nous avons décidé de nous inscrire dans le programme d'embellissement des postes de transformation électrique.

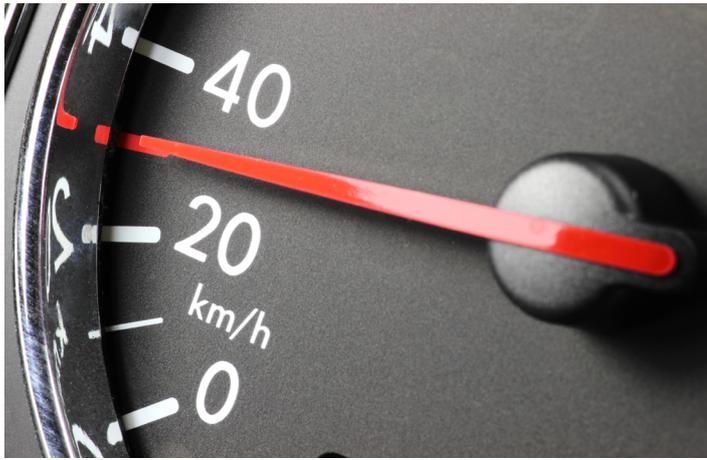
En effet, ces postes comme tous les mobiliers urbains, sont souvent l'objet de dégradations, comme les tags ou l'affichage sauvage.

Nous venons de déposer deux dossiers auprès de la Fédération Départementale d'Electricité. Nous espérons qu'ils seront retenus tous les deux et que nous verrons le transformateur en haut de l'avenue du Général Leclerc et celui à l'entrée de la rue de Saint Valéry embellis d'une jolie fresque.

6 Vitesses excessives : vers un

Vers les 30 km/h

Déjà lors des débats de campagne, et depuis à chaque réunion publique, vous avez été nombreux à dénoncer la vitesse excessive des véhicules motorisés dans nos rues. Dont acte ! C'est pourquoi, dès 2022, la Municipalité souhaite renverser la règle : la limite de vitesse en ville sera désormais de 30 km/h, le 50 km/h devenant l'exception.



Il ne s'agit pas uniquement de répondre aux attentes exprimées par les Aultois : il est également question de faire cohabiter tous les modes de déplacement, en tenant compte des enjeux de santé, de sécurité, d'efficacité, d'économie et d'environnement. En substance, trouver une solution pour concilier les fonctions de vie locale et de trafic. La prise en compte de cet équilibre conduit naturellement à limiter à 50 km/h les axes à dominante « trafic » - à savoir les deux artères pénétrantes que sont la Cavée Verte et l'avenue du Général Leclerc - et à 30 km/h la vitesse dans les secteurs où la vie locale est prépondérante, tels que l'hyper-centre, les abords de l'école et de l'espace Jacques Prévert, les rues de desserte résidentielle ou encore les secteurs à forte fréquentation touristique.

A terme, des « zones de rencontre », limitées à 20 km/h avec priorité aux modes de déplacement doux, voire des aires piétonnes, pourront être mises en place.

Cette dernière évolution faisant bien sûr l'objet de réunions de concertation préalables, car il est bien évident que le succès d'une pareille démarche repose sur l'adhésion et l'engagement des riverains.

En tout état de cause, une telle hiérarchisation permettrait de mettre en cohérence les différents espaces de notre village

et d'en assurer une bonne lisibilité pour les automobilistes, à l'inverse des « zones 30 » isolées qui forment à ce jour une sorte de patchwork difficilement compréhensible.

Quelques arguments pour un village à 30 km/h :

- La sécurité

Tous usagers que nous soyons, à pied, en vélo ou en voiture, nos comportements laissent planer un doute sur l'efficacité des campagnes choc de la Prévention Routière... Il n'est cependant pas inutile de rappeler deux vérités mathématiques :

- A 30 km/h il faut 13 m pour s'arrêter alors qu'à 50 km/h l'automobiliste aura parcouru 14m avant même d'avoir commencé à freiner.

- Lors d'un choc avec un piéton ou un cycliste à 50 km/h le risque de décès est multiplié par 9 par rapport à un choc à 30 km/h.

- Le bien-vivre ensemble

Dans les lieux de circulation apaisée, la vie locale est plus développée - des enfants qui jouent, des habitants qui se déplacent plus facilement et plus sereinement à pied ou à vélo, des petits commerces qui se développent, etc. ; plus l'intensité de la circulation augmente, plus les échanges diminuent pour laisser place à des espaces moins conviviaux où les habitants préféreront se déplacer en voiture pour des trajets courts.

- L'illusion du temps perdu

Il ne faut pas confondre vitesse de pointe et vitesse moyenne. En milieu urbain, et à plus forte raison dans les petites rues aultaises, un trajet a un profil de vitesse en dents de scie et le 50 km/h n'est pas atteint systématiquement.

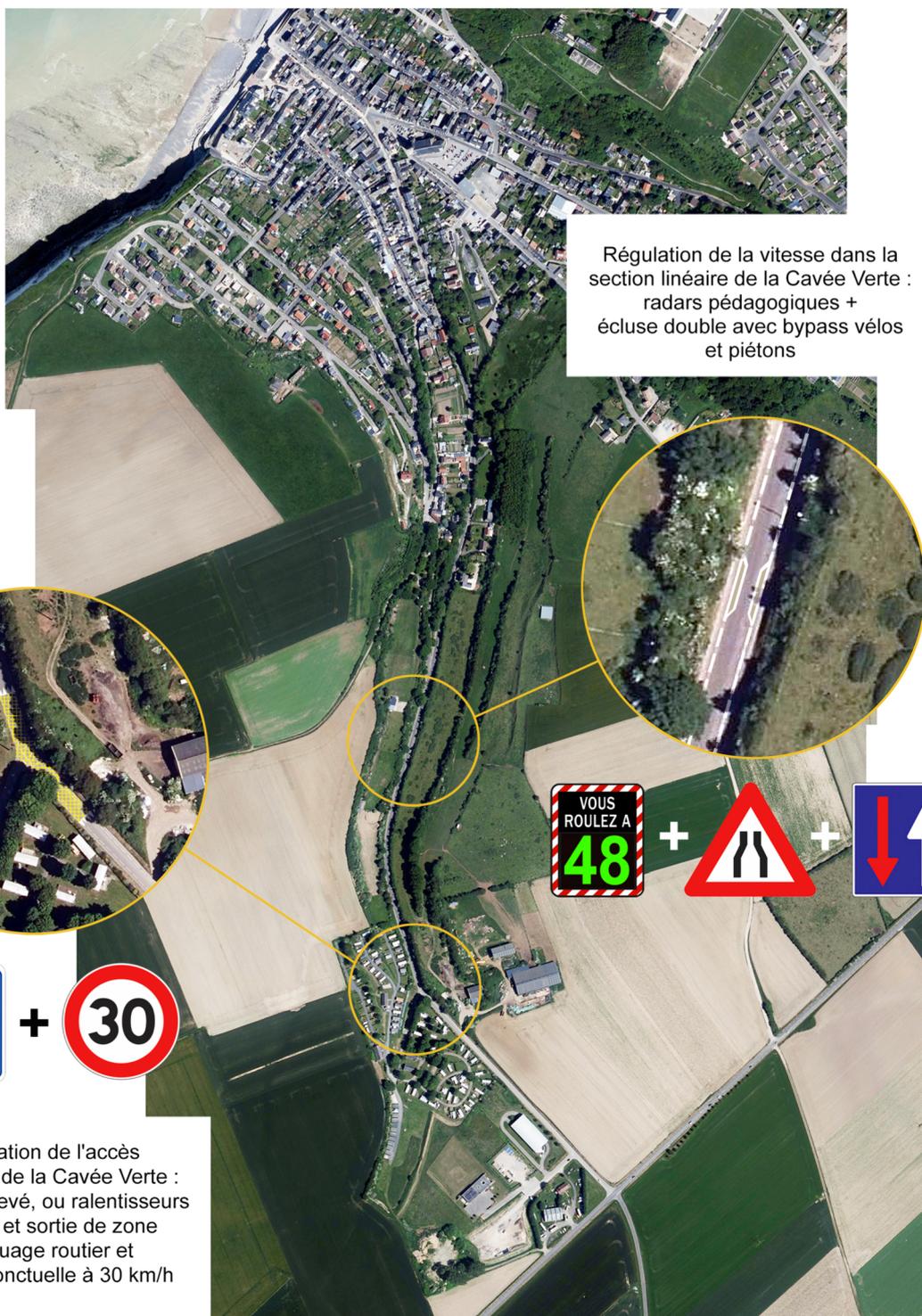
« En vérité, la vitesse moyenne est plus proche de 20 km/h... »

Si l'on passe à une limite à 30 km/h, on supprime simplement quelques « pointes » de vitesse ; à plus forte raison, si les 50 km/h sont maintenus sur l'avenue du Général Leclerc et la Cavée Verte, la perte de temps sur nos trajets quotidiens sera presque insignifiante. En revanche, l'intérêt pour la sécurité, la convivialité et le partage de la rue étant, lui, très important, il n'y a pas à hésiter longtemps pour faire le bon choix !



LIMITATION DE LA VITESSE DES VÉHICULES MOTORISÉS RUE D'EU (CAVÉE VERTE)

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENTS



Régulation de la vitesse dans la section linéaire de la Cavée Verte : radars pédagogiques + écluse double avec bypass vélos et piétons

Sécurisation de l'accès au camping de la Cavée Verte : plateau surélevé, ou ralentisseurs en entrée et sortie de zone + marquage routier et limitation ponctuelle à 30 km/h

Les atouts culturels d'une commune sont à l'évidence un élément essentiel du développement en terme de lien social car créateur d'égalité des chances. Toutes manifestations culturelles ont des retombées positives en matière de tourisme ou d'attractivité de notre village.

PATRIMOINE, sauvons l'église Saint-Pierre !

Notre commune s'enorgueillit d'une superbe église avec beffroi, classée au titre des Monuments Historiques. Le monument présente des signes alarmants de délabrement, ce qui nous a amené à missionner M. Éric Barriol, architecte du patrimoine, pour établir un diagnostic. Ses investigations s'étaleront sur 6 mois au terme desquels un processus de restauration sera établi qui pourra durer plusieurs années.



EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Elle fait partie intégrante des programmes scolaires en prenant pour exemple le développement du chant choral. Le temps périscolaire peut permettre la rencontre avec des artistes et la présentation d'œuvres développées selon les moyens dont disposent notre commune.

Spectacle de marionnettes Mariska.

Le mardi 7 décembre, les élèves des classes de Mmes Hiard, Nowak et Duminy ont pu assister au spectacle de marionnettes "Mariska".

Une histoire captivante pour petits et plus grands qui ont suivi avec attention les merveilleuses aventures des personnages...



Cinéma pour les CE Et les CM.

Le lundi 13 décembre, les élèves des classes de CE et de CM se sont rendus au cinéma de Mers pour assister à la représentation de " Clifford", film d'animation qui a enchanté le cœur de tout le monde.

Cette séance a permis aux enfants comme aux grands de vivre ce moment rempli de douceur à la veille de Noël.



Journée symbolique de l'entraide et de la solidarité.

Lundi 13 décembre, les élèves de l'école Simone Veil ont joué les lutins du Père Noël en récoltant des dons de jouets auprès des familles. Le FC Ault représenté par Brice Dupuis (président) et Teddy Guillaume (trésorier) a revêtu son costume rouge et blanc afin de rejoindre l'initiative des élèves de l'école pour offrir aux enfants des Restos du Cœur de l'antenne de Fressenneville des tenues de football complètes avec boisson et friandises.

Les jouets apportés par les familles ont complété avec joie les coffres de Dominique Chauffray et Françoise Gardin, représentantes des Restos.

Les enfants ont bien compris le message qui souligne la bienveillance, l'entraide et l'envie d'aider son prochain, valeurs fondamentales.



Projet éducatif AME (Aire Marine Educative)

Le lundi 15 novembre, sortie AME pour les CM1 CM2. Les enfants ont réalisé la maintenance des géocaches positionnées l'année dernière. Un bon bol d'air frais de 6 kilomètres avec un paysage magnifique.



Spectacle

L'association J'écris Ton Nom a offert aux enfants des écoles une pièce dynamique.



Arbre de Noël de l'école

Le jeudi 16 décembre, l'association des parents d'élèves de l'école est venue en traîneau accompagnée du monsieur au manteau rouge et blanc apporter toute une hotte de cadeaux...

Un grand merci à tous ces bénévoles qui rendent la vie plus légère à l'école et accompagnent nos élèves dans les moments importants.



Le passage des lutins du Père Noël

La municipalité a offert à tous les enfants de l'école des chocolats.



Une opération « portes ouvertes » s'est déroulée le mardi 28 décembre toute la journée. Plus de trois cents personnes ont pu visiter les lieux parmi lesquels le parvis, le hall d'accueil, la salle de spectacle vivant avec ses gradins mus par un système électrique, les loges dédiées aux artistes et la cuisine.

Cette journée a été un succès. Les aultois ont pu prendre la mesure du potentiel de la salle tout en s'imprégnant de la beauté du site. Pour donner suite à cette journée « portes ouvertes » la première représentation artistique aura lieu le 06 mars 2022, la troupe « Solilès » interprétera le spectacle « Raymond Devos et nous prince des mots ».

Venez nombreux rire de bon cœur à ce spectacle.



CINÉMA

Un projet de projection de films dans l'espace Jacques Prévert fait son chemin. Après avoir consulté un spécialiste, nous avons constaté qu'aucun aménagement n'avait été prévu. On se heurte pour le moment à l'absence de matériel spécialisé et coûteux.

N'oublions pas qu'Ault a été doté d'un cinéma « Le Caméo » dont le souvenir attise la nostalgie de certains d'entre nous. Nous ne désespérons pas d'aboutir au réveil de ce projet.

ESPACE CULTUREL
« JACQUES PREVERT »
La première représentation

DIMANCHE 6 MARS 2022

VENEZ NOMBREUX RIRE DE BON CŒUR,
AVEC TENDRESSE ET POESIE

au spectacle de La troupe SOLILES de Saint-Valéry-
Sur-Somme



RAYMOND DEVOS
et nous PRINCE DES MOTS

HUMOUR
à partir de 8 ans

- Où est la mer ?
- La mer, elle est démontée.
- Vous la remontez quand ?
- C'est une question de temps.
- Moi, je suis ici pour 3 jours.
- En trois jours, l'eau a le temps de couler sous le pont...

Raymond Devos, c'est d'abord un ton. Un ton drôlissime qu'il a recueilli dans une conversation dans la rue, puis choisi de décliner à l'infini, pour notre plus grande joie. Son humour est devenu un voyage dans la langue Française, une irrésistible matière à rire. Nous jouons, à deux acteurs de théâtre, ses sketches indémodables et leur apportons une nouvelle épaisseur. Nous avons choisi tantôt des grands classiques de son répertoire, tantôt des textes méconnus mais ô combien géniaux, pêchés dans son œuvre tellement vaste. Devos, c'est aussi un clown et artiste du music-hall : aussi dans notre spectacle nous rendons hommage à ce poète multi-cartes, grand enfant de la langue, héritier et cousin - tout à la fois - d'Alphonse Allais, de Boris Vian, de Courteline, Dubillard, Chaplin, Maurice Chevalier... Les mots ricochent, virevoltent, nous émeuvent et nous esclaffent.

LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque d'Ault, riche de plus de 12000 ouvrages accueille gratuitement toute l'année les lecteurs en résidence principale ou en résidence secondaire sur le territoire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

Pour les lecteurs adultes hors de la Communauté de Communes des Villes Soeurs, la carte annuelle est de 10 euros. Gratuité totale pour tous les enfants jusque 17ans inclus.

Notre bibliothécaire, Odile, propose toute l'année des animations en direction des publics enfants ou adultes qui rencontrent de vifs succès en période de vacances des résidents secondaires.

Depuis 2 ans des moyens (cabines, fauteuils, parasols) sont mis en place par la mairie afin d'organiser la lecture à la plage deux après-midi par semaine durant les deux mois de vacances estivales. Action très appréciée des quelques baigneurs adultes et enfants qui n'hésitent pas à passer une heure à lire soit devant la cabine, soit à leur emplacement sur les galets.

Le réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes des Villes Sœurs et la Bibliothèque départementale de la Somme proposent aussi des

animations ponctuelles à la bibliothèque avec des intervenants extérieurs fort appréciés des publics concernés.

Les prochaines Animations prévues en Janvier

JANVIER 2022

Du 19 janvier au 12 février : Exposition : Les villas d'Ault et leur céramique- Entrée soumise aux règles sanitaires en vigueur.

Samedi 22 janvier en partenariat avec Ault le petit musée (association) de 14h30 à 17h : « Ault Souvenirs » : lecture de textes inscrits sur les vieilles cartes postales d'Ault.

Pour toutes les animations inscription obligatoire au 03.22.60.52.21 ou bibliotheque@ault.fr



LES ASSOCIATIONS

Les membres des associations sont des passeurs d'art et de culture. Sans eux rien ne serait possible. L'équipe municipale sera à leur côté pour promouvoir leurs projets. Julien NOUREUX animateur à la mairie est l'interlocuteur privilégié de ces associations.

Les dossiers de demande de subvention 2022 vont être envoyés à toutes les associations. Après analyse de chaque dossier, le montant alloué sera décidé en conseil municipal en tenant compte des projets spécifiques de chacune.

2021 a été l'année de l'installation des associations dans la maison des associations. Certaines d'entre elles font déjà vivre ce lieu de manière régulière et continueront de le faire en 2022, autour des solidarités, de la musique, du sport, de la danse et du musée.

Dates des évènements à venir

Le 12 février : Soirée St Valentin organisée par le comité des fêtes au casino

le 26 février : Repas des adhérents de la Dynamique Aultoise au Casino

Le 12 mars : Loto organisé par le comité des fêtes au casino

Le 24 mars : Repas des Aînés du Centre Communal d'Action Sociale

Le 26 mars : Repas dansant organisé par retraite et loisirs au casino

Le 27 mars : Bourse militaria organisée par AULT 44 au Gymnase de la Maison des Associations

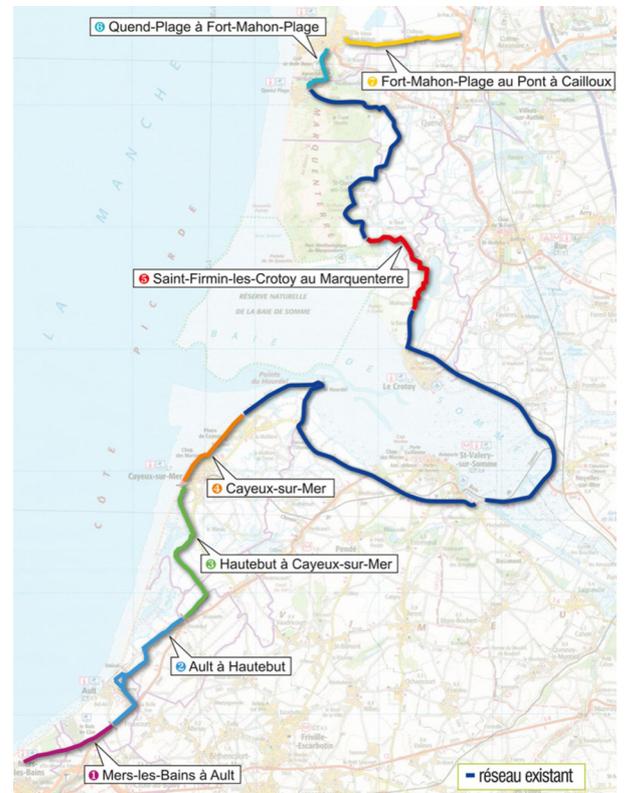
Le 2 avril : Concours de belote organisé par AULT 44 à la Salle Daurelly

Le 14 mai : Spectacle d'hypnose avec Stéphan WATBLED organisé par les parents d'élèves au Casino

LES CAMPINGS

Malgré la pandémie et une météo défavorable, nos 2 campings ont bien résisté en affichant un taux d'occupation satisfaisant. Nous avons atteint les objectifs fixés en 2020. Le plan vélo dont le tracé jouxte les campings de « La Chapelle » et de « La Cavée Verte » nous amène à réfléchir sur les investissements spécifiques à entreprendre (aires de vélo parcs sécurisés, accès et utilisation des douches et sanitaires, recharge électrique des batteries de vélo). En effet, notre objectif est d'encourager les cyclistes à s'attarder dans nos murs.

Enfin, un 4^{ème} mobil-home vient d'être acquis par la commune, ce qui nous permet d'espérer une rentabilité et un amortissement rapide.



LA LOCATION DES CABINES

Installées sur la plage d'Ault et d'Onival, les cabines de la commune ont emporté un véritable succès.

Notre objectif pour l'année 2022 est de poursuivre l'expérience.

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Depuis le 6 Janvier 2022, l'agence postale communale est ouverte en Mairie.

L'accueil est assuré par Candice PATOUX, secondée par Clément DUCHOSSOIS, deux agents communaux qui ont été formés. Ils sont à votre disposition :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et le samedi de 10h00 à 12h00

Ils y assurent tous les services essentiels de la poste à savoir :

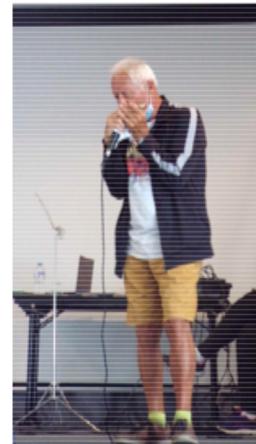
- Affranchissement
- Dépôt et retrait de courriers ou colis
- Vente d'enveloppes et emballages prêt-à-envoyer
- Retrait et versement d'espèces sur CCP et compte épargne
- Consultation via l'îlot numérique des services en ligne de la Poste, des services publics et municipaux.

Nous sommes en attente de livraison de la porte d'entrée qui permettra un accès direct sans rentrer dans la Mairie.

Dès la première semaine 153 usagers ont accédé au service, démontrant ainsi la pertinence du maintien de ce service public de proximité qui était la seule alternative à la fermeture du bureau de poste par la direction de la poste.



Fête de la musique
21 juin



La fête de la musique avec la participation de l'harmonie et de plusieurs chanteurs et musiciens.

Week-end Belle Époque
26 et 27 juin



Week-end Belle Époque « Défilé dans les rues, jeux picard, apéritif spectacle et café-concert ».

Parade carnavalesque
10 juillet



Malgré quelques gouttes de pluie, la parade carnavalesque s'est déroulée dans la bonne humeur.

Retraite aux flambeaux
suivie du feu d'artifice
14 juillet



Cross Triathlon des Falaises
18 juillet



Première édition du triathlon des falaises. Pour une première étonnante avec le soutien technique du COB et un parcours très apprécié des participants.



Pot des estivants
10 juillet et 10 août



Marché artisanal et gourmand
16 juillet et 07 août



Concert au Bois De Cise
21 juillet



Hélène GRANDSIRE a interprété un répertoire où la chanson se mêle de poésie accompagnée de son synthétiseur. Le square POMERANZ résonnait de chansons profondes ou malicieuses, intemporelles.

Les animations proposées par notre animateur territorial
Juillet



Jeux sur la plage, au camping et des sorties au pumtrack sur le circuit du Tréport. Sortie en famille au zoo de CERZA, 53 enfants et adultes ont participé à la sortie.

Bal populaire
14 août



On danse, on chante, on s'amuse !

Fête de la mer
15 août



La Gardienne du phare
20 août



Les spectateurs ont eu le plaisir de se retrouver au pied de notre phare pour écouter l'histoire d'une gardienne de phare bretonne.

Les animations proposées par notre animateur territorial
Août



Julien NOUREUX a durant cet été proposé différentes animations pour les jeunes.

Les rendez-vous du samedi
Juillet et août



OCTOBRE ROSE
16 octobre



Marche rose avec vente de crêpes et gaufres organisée par la commune en partenariat avec la Dynamique Aultoise.

Téléthon
03 et 04 décembre

Le téléthon a rapporté la somme de 6 618,45 euros grâce à la participation des associations locales et de l'école. Merci aux généreux donateurs.



Illuminations de Noël
03 décembre



Inauguration des illuminations de Noël avec la participation de l'harmonie municipale, défilé des enfants avec leur lampion et distribution de sachets de friandises sous la boule de Noël. Vin chaud et chocolat chaud servis par l'équipe municipale.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au coeur de la cohésion sociale de notre commune

Souvent méconnues de nos concitoyens, les missions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sont pourtant essentielles pour la cohésion sociale de notre commune.

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration composé du Maire, président de droit, d'une vice-présidente, de 4 élus du conseil municipal et 5 personnes non élues issues d'associations qui œuvrent sur la commune.

Le CCAS est un établissement public communal qui inscrit son action, dans l'ensemble des dispositifs de politique d'action sociale dont en particulier la loi de lutte contre l'exclusion. Il mène une action de prévention, d'animation et de coordination de l'action sociale.

Ses principales missions sont de :

- Instruire les demandes d'aides légales
- Animer une action sociale générale et de prévention au profit de toute la population

Attribuer des aides facultatives selon des conditions indiquées dans son règlement d'aide sociale facultative (aide alimentaire, aide au chauffage, aide au règlement de factures liées au logement et aide de fin d'année).

LE BUDGET

Son budget est autonome, ses moyens financiers sont relativement limités.

Le budget 2021 s'élevait en fonctionnement à 155 512,11 €. Les recettes sont constituées en majorité d'une subvention de fonctionnement versée par la commune, de dons et de fermages.

Les dépenses sont composées des aides attribuées, notamment en faveur des Aînés (2 goûters, 1 repas et plus de 500 colis de Noël), des charges de personnel du service des aides ménagères.

Le CCAS verse une subvention aux associations suivantes :

- Solidarité Côte Picarde
- le Madopeh
- Les Papillons Blancs
- Solidarité Enfants IMC

LES DONS AU CCAS

Les membres du CCAS remercient toutes les personnes qui ont fait un don en 2021.

Pour information, le don d'un particulier ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % de son montant dans une limite globale de 20 % du revenu imposable. Concernant les entreprises et conformément au Code des Impôts, les dons effectués au CCAS, en espèces ou en nature, sont déductibles des impôts sur les bénéfices des entreprises (mécénat social) à hauteur de 60 % du montant des versements.

Le CCAS est un organe indispensable à la commune. Véritable rempart contre la précarité, l'isolement, la dépendance et la solitude.

Un nouvel agent d'accueil au Centre Communal d'Action Sociale

Suite à la mutation pour une commune voisine de Daphné WILLIG, l'accueil social est maintenant assurée par Candice PATOUX

Elle est à votre disposition et votre écoute à l'accueil de la mairie tous les après-midis de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)

En cas de besoin, n'hésitez pas à la contacter, elle vous guidera dans vos démarches. Possibilités de visites à domicile accompagnée le cas échéant par la Vice-présidente ou un membre du conseil d'administration du CCAS

Florence LE MOIGNE, Vice-Présidente, reçoit sur rendez-vous. Son agenda est géré par Candice PATOUX

adresse mail : ccas@ault.fr / ligne directe : 03.22.60.36.48

Un registre de prévention

Un registre de prévention à destination des personnes vulnérables en cas de pandémie, canicule ou grand froid est tenu par le CCAS. Il est indispensable de le remettre à jour.

L'isolement peut être dangereux ; il ne faut pas hésiter à s'inscrire ou inscrire un proche en cas de vulnérabilité. Si vous accompagnez une personne de votre entourage, veillez au préalable à ce qu'elle vous donne son accord. Une fiche d'inscription sera à compléter avec le CCAS.

Rompre l'isolement dans la convivialité

Au cours de l'année 2021, nous avons réussi à organiser un repas et deux goûters pour nos Aînés. Malgré la crise sanitaire qui n'a pas permis d'évoluer sur la piste de danse, ces moments de rencontre ont permis de rompre pour certains l'isolement et pour d'autres de se retrouver.

Un service d'aide-ménagère qui demande à être connu et développé

Vous avez 60 ans et plus, et vous rencontrez des difficultés à accomplir les tâches de la vie quotidienne (l'entretien du logement et les travaux ménagers, le repassage, les courses sur liste et la préparation des repas, les déplacements extérieurs, la toilette et l'habillage (toilette simple non prescrite par un médecin et ne relevant pas de soins d'hygiène ou de santé de la compétence de l'infirmière ou de l'aide-soignante), nous vous rappelons qu'un service d'aide-ménagère géré par le CCAS, existe au sein de la commune afin de vous permettre de vous maintenir dans un cadre de vie habituel le plus longtemps possible.

Notre service d'aide à domicile peut fournir des prestations prescrites soit par les Caisses de retraite au titre de l'aide-ménagère, soit par le Conseil Départemental au titre de l'Aide sociale pour les personnes à revenus modestes, soit par des Mutuelles ou enfin, sur demande directe de l'utilisateur.

Le montant de la participation horaire de l'aide-ménagère à domicile est fixé par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV). Il s'élève à 24.50 euros pour toutes les heures réalisées à compter du 1^{er} janvier 2022. Néanmoins, selon les organismes une partie du coût horaire d'intervention peut être pris en charge. L'objectif étant pour 2022 de conventionner avec les différentes caisses.

Le CCAS a 6 agents qui interviennent pour le service d'aide à domicile (3 agents sociaux titulaires de la Fonction Publique et 3 contractuelles)

- ✓ **Aides financières : Candice PATOUX**, la référente du service, aide gratuitement le client à établir les demandes d'aide à domicile auprès des caisses de retraite.
- ✓ **50 % de crédit d'impôt** : La Loi permet de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu, égal à 50 % des dépenses annuelles engagées pour les prestations de services à la personne dans les conditions définies par l'article 199 sexies du CGI.

La navette

En 2021, la navette a réalisé 10 034 kilomètres en 398 sorties .697 personnes en ont profité, contre 472 en 2020.

Dès ce début d'année 2022 la navette a repris la route avec ses chauffeurs bénévoles. En cas de besoin, les personnes rencontrant des problèmes de mobilité peuvent se renseigner auprès du CCAS, IL sera fait le maximum pour répondre à vos besoins.

L'activité associative très impactée par la crise sanitaire

UNE CRISE SANITAIRE QUI DURE...

La crise sanitaire a touché de plein fouet les associations les plongeant dans une période de grande incertitude.

L'année aura été difficile pour beaucoup : annulation d'événements, baisse du nombre d'adhérents... autant de contacts humains en moins permettant de vivre ensemble de belles émotions.

En 2021, la réglementation n'a cessé de changer sur les contraintes exigées aux associations. Nos services ont fait au mieux pour transmettre, tout au long de l'année à l'ensemble des responsables d'associations, des informations sur les modalités de mise en œuvre des mesures applicables.

Malgré ces circonstances, nos associations, en majorité, ont su garder un rôle positif et un dynamisme local dans l'esprit qui les caractérisent tant : la convivialité et l'entraide.



ADMINISTRATION GENERALE

Les décisions du conseil municipal

Le 10 Novembre 2021, le conseil municipal a été essentiellement consacré à la modification du tableau des conseillers municipaux :

Une nouvelle conseillère Municipale, Patricia KARLER, candidate sur la Liste « un autre regard sur Ault » a été installée suite à la démission de Hélène BUSNEL.

Le conseil municipal a décidé de maintenir le nombre des adjoints à 4.

A l'issue d'un vote Marie-Christine SAUZEAT a été élue quatrième adjointe au Maire.

Les adjoints précédemment élus ont été remontés d'un rang :

1^{er} adjoint : LAURENT CHOLET

2ème adjointe : FLORENCE LE MOIGNE

3ème adjoint : ALAIN NICQUET

4ème : MARIE-CHRISTINE SAUZEAT

- Laurent CHOLET est élu délégué de la commune au Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard en remplacement de Hélène BUSNEL- Alain NIQUET devient suppléant.

- Marcel LE MOIGNE est élu délégué suppléant au syndicat intercommunal des eaux de Picardie en remplacement de Hélène BUSNEL.

- Marie-Christine SAUZEAT intègre la commission d'appel d'offre en qualité de suppléante.

Le conseil municipal a décidé de solliciter la FDE 80 par l'embellissement des transformateurs de la commune, 2 dossiers seront déposés pour 2022 pour le transformateur situé rue de St Valéry et celui en haut de l'avenue du Général LECLERC.

Le 13 décembre 2021, le conseil municipal a décidé :

Le 13 janvier 2022, le conseil municipal a décidé :

D'autoriser Monsieur le Maire a signer un avenant au Marché de fournitures des repas de la restauration scolaire.
D'autoriser Monsieur le Maire à prendre un avenant au Marché redéploiement des réseaux assainissement afin de permettre la réalisation de travaux également dans la rue du Moulin.
D'attribuer une participation financière pour une élève du Collège louis Jouvét de Gamaches, domiciliée sur la commune pour un séjour ski-études.
De donner l'autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.
De revoir la Tarification des campings 2022 afin de répercuter sur les résidents la redevance d'enlèvement des ordures ménagères instaurée par la Communauté de Communes pour les campings.
D'autoriser Monsieur le Maire à rembourser deux cautions versées pour des badges d'accès au camping de la cavée verte.
D'admettre des créances irrécouvrables en non-valeurs.
La création et la suppression de poste adjoint administratif avec modification du tableau des effectifs suite à la mutation d'un agent vers une commune voisine.
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention 2022 pour le chantier insertion avec ADI 80.
De modifier le budget primitif 2021 afin notamment d'ajuster les prévisions aux réalisations et engagements signés.
D'accorder une récompense aux jeunes diplômés au titre des années scolaires 2019/2020 et 2020/2021.
De modifier la tarification des abonnements du marché.
Monsieur Le Maire informe de la signature de l'acte de vente de l'immeuble sis 10 rue des fonts bénits le 23 décembre. Il rappelle que cet immeuble, ancienne perception, sera transformé en 8 logements de 70 m2 dont 70% seront obligatoirement mis en location à l'année.

D'adhérer pour le personnel communal au contrat d'assurance statutaire groupe 2022/2025 proposé par le Centre de Gestion.
D'attribuer une subvention au Collège Joliot Curie de MERS-LES-BAINS pour les élèves domiciliés sur la commune et qui vont participer à un séjour en Sicile du 20 au 25 Mars 2022.
De réglementer la vitesse dans la commune en privilégiant la limitation à 30 Km/heure.
De lancer un diagnostic sur l'Eglise Saint-Pierre et de solliciter des subventions afin de pouvoir programmer les premiers travaux d'urgence.
De donner l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions au titre des différents projets annoncés pour 2022 (aménagement d'un espace intergénérationnel – aménagement des chemins ruraux- requalification de la cour de la Maison des Associations ..).
De constater de l'effacement de dettes (créances éteintes), prononcé par le juge.
D'émettre un avis, dans le cadre de la Loi Climat et Résilience sur l'inscription de la commune sur la liste nationale des communes les plus vulnérables au recul du trait de côte.
D'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice afin de défendre les intérêts de la commune au Tribunal Administratif. (Affaire ISSA Hamdi/commune).
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention constitutive d'un groupement de commandes à conclure entre les communes de MERS LES BAINS, GAMACHES et AULT - étude de prestations intellectuelles préalable à la mise en œuvre d'une opération d'amélioration de l'habitat (OPAH).



UNE APPLICATION MOBILE

UN NOUVEL OUTIL DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

Nous avons décidé de faire adhérer la commune à l'application mobile IntraMuros

Cette application permet d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale.

Très prochainement vous pourrez accéder à cette application sur votre smartphone.

Cette application vous permettra d'accéder au journal de la commune, aux événements de notre territoire et aux points d'intérêts touristiques.

Vous retrouverez sur cette application **l'annuaire de la commune**, les **associations**, les **écoles**, les **médiathèques** et les **commerces**.

Vous pourrez y faire le signalement d'un **problème**, qui sera dirigé **directement vers le service concerné**.

Nous **pourrons organiser des sondages** et vous **envoyer des messages d'alerte**.

Le personnel va suivre la formation et dès que le paramétrage sera terminé, il vous restera à télécharger l'application sur votre smartphone.



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES DE 2022

PROCURATIONS ET DATES

Ce qui change pour l'électeur :

PROCURATIONS

À compter du 1er janvier 2022, un électeur pourra donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune. Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. Le numéro national d'électeur (NNE) du mandant et du mandataire devront être renseignés sur la procuration. Celui-ci est mentionné sur la carte d'électeur et sera disponible sur le module « interroger sa situation électorale » du service

public.fr (ISE) à compter de janvier 2022 : [Interroger votre situation électorale | service-public.fr](#)

Le NNE est unique, propre à chaque électeur et stable dans le temps. Il se compose de 8 ou 9 chiffres le plus souvent. Le nombre de procurations maximal par mandataire est de *une* procuration établie en France. Ce plafond est porté à 2, si une des deux procurations au moins est établie à l'étranger.

Depuis le 1er janvier 2022, les Cerfa 14952*02 et 12668*01 ne sont plus valables et ne seront pas pris en compte pour enregistrer une procuration.

Les nouveaux Cerfa acceptés sont le 14952*03 pour une demande en ligne et le 12668*3 pour une demande papier.

Les demandes de procurations se font toujours sur le site [maprocuration.gouv.fr](#) (une foire aux questions est disponible sur le site) ou en demande papier avec le bon Cerfa

Date limite d'inscription sur les listes électorales : sixième vendredi précédant le scrutin (vendredi 4 mars 2022)

LES DATES DES ELECTIONS EN 2022

Dates de l'élection du président de la République

L'élection du président de la République se déroulera :

- le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;
- le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Dates des élections législatives

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.

Que se passe-t-il au sein de l'équipe communale ? On peut s'interroger face à la démission de Mme Hélène Busnel, première adjointe, après 18 longs mois de patience et d'abnégation. La situation de mal-être au sein de l'équipe en place s'expose ainsi en plein jour. Elle se fait ressentir également dans les services administratifs de la mairie où l'on déplore deux arrêts maladie, dont un premier pour une personne investie depuis plus de 30 ans pour la commune. Les recrutements dernièrement réalisés et promis comme hautement qualifiés ne permettent pas d'assurer la continuité du service public. Ainsi, les élus en arrivent à se substituer au personnel communal pour tenter d'assurer celle-ci et ce n'est pas leurs rôles !

De nombreux aultois nous expriment leurs regrets et leurs sentiments négatifs envers la municipalité qui a tant promis (rappelons-nous les engagements des cents premiers jours...) et qui en fait ne réalise que très peu de choses. Au dernier conseil municipal, nous nous sommes abstenus à plusieurs reprises notamment concernant la décision d'emprunt de 500 000€ qui résulte de la mauvaise gestion financière en termes de recrutement et de dépenses inappropriées.

Face à cette situation, on pourrait penser que l'avenir de Ault est incertain mais bien heureusement d'autres avaient œuvré auparavant. On peut s'en réjouir car avec les travaux d'aménagement du centre bourg, le renouvellement du réseau d'assainissement de la rue de Saint Valery et le plan vélo, Ault sera toujours un lieu où il fait bon vivre.

Charlotte LEROY et Laurent HOUBART

10 et 24
AVRIL12 et 19
JUINÉLECTIONS
PRÉSIDENTIELLESÉLECTIONS
LÉGISLATIVES

LA MAIRIE

Adresse : 27 bis grande rue
Le site internet : www.ault.fr
Facebook : Commune d'ault

L'ACCUEIL :

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de

8h30-12h et 13h30-17h

le vendredi

08h30-12h et de 13h30-16h30

le samedi de 10h-12h

Téléphone : 03 22 60 41 21

Mail : secretariat.accueil@ault.fr

LES SERVICES :

Accueil :

Céline CHRISTOPHE

Téléphone : 03 22 60 41 21

Mail : secretariat.accueil@ault.frsecrétariat général, état
civi et cimetière :

Nathalie PECQUERY

Téléphone : 03 22 60 36 42

Mail : secretariat.general@ault.frComptabilité et gestion
administrative des
campings :

Clément DUCHOSSOIS

Téléphone : 03 22 60 36 40

Mail : comptabilite@ault.fr

L'Urbanisme :

Véronique PINCHON

Téléphone : 03 22 60 36 43

Mail : urbanisme@ault.fr

Le service élections :

François-Nicolas DEFACQUE

Mail : serviceelections.ault@gmail.com

Les Ateliers Municipaux :

Daniel CHRISTOPHE

Téléphone : 03 22 60 36 35

Mail : servicestechniques@ault.fr

CCAS et Affaires sociales :

Candice PATOUX

Téléphone : 03 22 60 36 48

Mail : ccas@ault.frAnimation - Relations avec
les associations - Transport
scolaire :

Julien NOUREUX

Mail : j-noureux@ault.fr

La Bibliothèque :

Odile CAILLET

17 avenue du Général Leclerc

Téléphone : 03 22 60 52 21

Mail : bibliotheque@ault.fr

École Simone Veil :

Rue de Dalhausen

Téléphone : 03 22 60 50 32

Mail :

ecolematernelle-ault@wanadoo.fr

SERVICES PUBLICS

Trésor Public - Centre des
Finances Publiques :154 Rue Henri barbusse / Friville-
Escarbotin

Téléphone : 03 22 30 20 69

Gendarmerie Communauté de

Brigades de St-Valéry-sur-Somme :

766 Rte de Ribeaupillé / St Valéry-sur-
Somme

Téléphone : 03 22 60 12 17

Déchèterie d'Ault :

Rue d'Eu / Ault

Téléphone : 03 22 26 28 67

Horaires : le lundi et du mercredi
au samedi, de 9h à 11h50 et de 14h
à 17h50

Office de Tourisme :

17 avenue du Général Leclerc

Téléphone : 03 22 60 57 15

Le site internet :

www.destinationletreport-mers.frCONTACT AVEC
LES ÉLUS

Le Maire :

Marcel LE MOIGNE

le-maire@ault.fr

Urbanisme

Environnement :

Laurent CHOLET

l-cholet@ault.frAdministration générale
Affaires sociales

Cimetière

Plan de sauvegarde :

Florence LE MOIGNE

f-lemoigne@ault.fr

Développement local

Tourisme - Culture :

Alain NICQUET

a-nicquet@ault.fr

Éducation

Évènementiel :

Marie-Christine SAUZEAT

mc.sauzeat@ault.fr

QR CODE

Site de la Mairie



Page Facebook